



VÉHICULES D'OCCASION

*Certifiés*

 **TOYOTA**

TOYOTA UN JOUR, TOYOTA TOUJOURS



## Le véhicule n'est pas neuf, mais notre réputation est inusable.

Un véhicule d'occasion certifié Toyota est d'abord et avant tout un véhicule Toyota. Vous achetez donc un véhicule d'occasion qui possède toute la qualité et toute la fiabilité légendaires associées aux véhicules Toyota neufs. Et chaque véhicule certifié Toyota doit subir une minutieuse inspection d'assurance de la qualité en 127 points effectuée par un technicien formé en usine, une exclusivité de Toyota. Il y a beaucoup de véhicules d'occasion certifiés sur le marché, mais ils ne bénéficient pas tous de la qualité Toyota. Apprenez tout sur les véhicules d'occasion certifiés Toyota. Visitez notre site Web à [certifie.toyota.ca](http://certifie.toyota.ca)



Tous les véhicules d'occasion certifiés Toyota sont couverts par une garantie de 12 mois ou 20 000 km sur le groupe propulseur et par notre service d'assistance routière. Ce qui signifie que dans le cas improbable d'une défektivité pendant la période de garantie, vous n'aurez pas à vous en faire. Vous êtes couvert. Ça c'est de la tranquillité d'esprit!

Si vous cherchez un véhicule d'occasion sur lequel vous pouvez compter, pensez d'abord à un véhicule d'occasion certifié Toyota. C'est certain, la qualité, la fiabilité et la durabilité intégrées à chaque véhicule neuf Toyota sont toujours présentes.

## Les plans de Protection Extra-Attentive (PEA) sur les TCUV offrent plusieurs avantages :

### Protection mécanique – 7 groupes de composants mécaniques majeurs

- couverture chez 1 500 concessionnaires Toyota dans toute l'Amérique du Nord, avec un vaste choix de plans comprenant une gamme de kilométrages adaptés à vos besoins et à votre type de conduite

### Interruption de voyage

Lorsque vous êtes à plus de 300 km de votre domicile, la PEA vous accorde jusqu'à 100 \$ par jour pendant trois jours, un maximum de 300 \$ par incident

- Couverture de l'hôtel, des repas et du transport de remplacement

## Toyota un jour, Toyota toujours

### SERVICES ROUTIERS D'URGENCE ET REMORQUAGE

#### Remorquage en cas de panne mécanique/Remorquage en cas d'accident

Jusqu'au concessionnaire Toyota de votre choix dans un rayon de 50 km ou jusqu'au concessionnaire Toyota le plus proche dans un rayon de 300 km

- aide accessible 24 heures par jour, 365 jours par année
- jusqu'à 250 \$ de remorquage par incident

#### Jusqu'à 100 \$ chaque fois pour n'importe lequel des services suivants :

- démarrage secours, déverrouillage en cas d'oubli de clé à l'intérieur, livraison d'essence, changement d'un pneu à plat, dégagement d'un véhicule enlisé

#### Service de planification de voyage

Il suffit d'appeler notre numéro sans frais pour recevoir votre trousse de planification de voyage personnalisée comprenant :

- cartes des villes et lieux touristiques avec routes mises en relief
- bottins des visites touristiques et de l'hébergement
- itinéraires secondaires et carnet de route
- liste des concessionnaires Toyota sur le trajet
- documentation sur les sites historiques, les attractions et les divertissements offerts le long du parcours

Pour des renseignements à propos de la garantie sur le groupe propulseur et du service d'assistance routière, voyez votre concessionnaire de véhicules d'occasion certifiés Toyota autorisé. Pour en apprendre plus sur les véhicules d'occasion certifiés Toyota, visitez notre site à [certifie.toyota.ca](http://certifie.toyota.ca)

Echo

Yaris

Corolla

Matrix

Camry

Prius

Avalon

Celica

Solara

Sienna

Rav4

Highlander

Highlander hybride

4Runner

Sequoia

Tacoma

Tundra



# Toyota un jour, Toyota toujours

## Ce qui distingue les véhicules certifiés Toyota

- Inscription au Club Toyota
- Politique d'échange dans les 7 jours ou 1 500 km
- Première vidange d'huile gratuite
- Plein d'essence
- Plans complets de PEA disponibles
- Pas un sou de franchise
- Programme pour diplômés, s'il y a lieu
- Taux comme sur les véhicules neufs

Consultez votre concessionnaire Toyota pour les détails sur les éléments ci-dessus.

## Inspection d'assurance de la qualité en 127 points

Pour être certifié Toyota, un véhicule d'occasion doit avoir moins de 140 000 km au compteur et être âgé au maximum de six ans. Chaque véhicule certifié Toyota a subi une inspection minutieuse couvrant 127 points dans les catégories majeures ci-dessous (la liste détaillée des éléments inspectés se trouve à [certifie.toyota.ca](http://certifie.toyota.ca)) :

- Historique de service
- Essai routier
- Sous le capot
- Dessous de caisse
- Extérieur du véhicule
- Intérieur du véhicule
- Remise à neuf et finition esthétique

Pour en apprendre plus sur les véhicules d'occasion certifiés Toyota et pour consulter la liste des véhicules offerts dans votre région, visitez-nous à [certifie.toyota.ca](http://certifie.toyota.ca)

